



BTS BANK

البنك التونسي للتضامن

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITÉ

ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2024

I n d e x

I- ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

**II- NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Unité : en KDT)

ACTIFS

ACTIFS	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	76 236	33 056	43 180
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	275 974	262 259	13 715
AC3- Créances sur la clientèle	3.3	1 555 486	1 503 524	51 962
AC4- Portefeuille –titres commercial		-	-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	3.4	46 412	43 966	2 446
AC6- Valeurs immobilisées	3.5	9 317	10 185	-868
AC7- Autres actifs	3.6	42 972	41 316	1 656
Total Actifs		2 006 397	1 894 306	112 091

PASSIFS & CAPITAUX PROPRES**PASSIFS**

PASSIFS	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
PA1- Banque centrale et CCP	4.1	2 632	2 434	198
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		-	-	-
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.2	60 779	47 606	13 173
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.3	1 717 013	1 641 775	75 238
PA5- Autres passifs	4.4	97 203	83 326	13 877
Total Passifs		1 877 627	1 775 141	102 486

CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
1- Capital		60 000	60 000	-
2- Réserves		13 968	13 457	511
3- Autres capitaux propres		-	-	-
4- Résultats reportés		45 308	35 871	9 437
5- Résultat de la période		9 494	9 837	-343
Total Capitaux propres	4.5	128 770	119 165	9 605
Total Passifs et Capitaux Propres		2 006 397	1 894 306	112 091

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Passifs Eventuels				
HB 1-Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 379	1 153	226
HB 2-Crédits documentaires		-	-	-
HB 3-Actifs donnés en garanties		-	-	-
Total Passifs éventuels		1 379	1 153	226
Engagements donnés				
HB 4-Engagements de financements donnés	6.2	97 675	88 964	8 711
HB 5-Engagements sur titres		-	-	-
Total Engagements donnés		97 675	88 964	8 711
Engagements reçus				
HB 6-Engagements de financements reçus	6.3	95 884	86 832	9 052
HB 7-Garanties reçues	6.4	1 580 424	1 524 894	55 530
Total Engagements reçus		1 676 308	1 611 726	64 582

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024
(Unité : en KDT)

LIBELLE	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
I- Produits d'exploitation Bancaire				
PR 1-Intérêts et revenus assimilés	5.1	64 606	60 862	3 744
PR 2-Commissions	5.2	9 180	8 901	279
PR 3-Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-
PR 4-Revenus du portefeuille d'investissement	5.3	3 096	3 068	28
Total Produits d'exploitation bancaire		76 882	72 831	4 051
II- Charges d'exploitation Bancaire				
CH 1-Intérêts et charges assimilées	5.4	-4 828	-5 146	318
CH 2-Commissions encourues		-613	-284	-329
CH 3-Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-	-
Total charges d'exploitation Bancaire		-5 441	-5 430	-11
Produit net Bancaire = (I-II)		71 441	67 401	4 040
PR 5\CH 4-Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances Hors Bilan et passifs	5.5	-2 633	-2 175	-458
PR 6\CH 5- Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.6	-8	70	-78
PR 7- Autres produits d'exploitation	5.7	723	727	-4
CH 6- Frais de personnel	5.8	-33 620	-31 963	-1 657
CH 7- Charges générales d'exploitation	5.9	-13 613	-12 976	-637
CH 8- Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur immobilisations		-2 510	-2 712	202
Résultat d'exploitation		19 780	18 372	1 408
PR 8\CH 9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.10	2	225	-223
CH 11- Impôt sur les bénéfices	5.11	-9 353	-7 862	-1 491
Résultat des activités ordinaires		10 429	10 735	-306
PR 9\CH 10- Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires	5.12	-935	-898	-37
Résultat Net de la période		9 494	9 837	-343
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-	-
Résultat après modifications comptables		9 494	9 837	-343

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Unité : en KDT)

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023	Variation
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	75 720	72 004	3 716
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-956	-470	-486
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-83 654	-79 054	-4 600
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	8 445	16 828	-8 383
Titres de placement	-	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-31 463	-29 915	-1 548
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	29 944	-48 046	77 990
Impôt sur les bénéfices	-9 963	-2 985	-6 978
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-11 927	-71 638	59 711
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-1 642	-3 342	1 700
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1 642	-3 342	1 700
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'action	-	-	-
Remboursement d'emprunts	-6 808	-7 282	474
Augmentation / diminution ressources spéciales	77 561	139 456	-61 895
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	70 753	132 174	-61 421
VARIATION DE TRESORERIE			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	57 184	57 194	-10
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	292 270	235 076	57 194
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	349 454	292 270	57 184

**LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31/12/2024**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Banque Tunisienne de Solidarité créée le 22 Décembre 1997 en tant que banque universelle, a la particularité de :

- D'ancrer la culture de l'auto emploi et de la prise de l'initiative ;
- De créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- D'intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- De consolider l'effort des associations pour le développement.

La composition du capital de la BTS se présente comme suit :

(Exprimé en dinars)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action	Montant total	Part en capital
Publics	4 156 963	10	41 569 630	69,28%
Etat Tunisien	3 550 933	10	35 509 330	59,18%
Personnes Morales Publiques	606 030	10	6 060 300	10,10%
- CNSS	176 396	10	1 763 960	2,94%
- OACA	100 000	10	1 000 000	1,67%
- STIR	100 000	10	1 000 000	1,67%
- CNAM	73 704	10	737 040	1,23%
- OCT	50 000	10	500 000	0,83%
- ONPT	50 000	10	500 000	0,83%
- ETAP	50 000	10	500 000	0,83%
- Société El Bouniane	5 930	10	59 300	0,10%
Privés	1 843 037	10	18 430 370	30,72%
Personnes Morales	631 443	10	6 314 430	10,52%
Personnes Physiques	1 211 594	10	12 115 940	20,19%
Total	6 000 000	10	60 000 000	100,00%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

2-1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2024 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

2-2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2.2.1. Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements

2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'acceptation de la notification de l'accord de crédit par le bénéficiaire et sont apurés au fur et à mesure des débloquages des crédits.

2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux**A. Critères de classification des clients**

La classification des clients est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19/03/1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

B. Détermination des Provisions individuelles

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- 20% pour les actifs de la classe 2,
- 50% pour les actifs de la classe 3,
- 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que ces taux sont appliqués au risque encouru par client sur ses engagements émargés sur fonds propres et assimilés de la BTS.

Ce risque encouru est égal à la différence entre l'encours global des engagements de chaque client concerné après déduction :

- de la partie couverte par la garantie de FNG dans la limite de 90% dudit encours
- des agios et intérêts réservés.

La déduction de partie couverte par le FNG n'est pas prise en compte pour les créances dont les demandes d'indemnisation ont été refusées.

C. Détermination des Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2024, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17/12/1991.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements à risque classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période de 7 ans (2017-2024 hors 2020).
- Les taux de migration historiques de chaque groupe sont majorés par des taux pour chaque secteur tels que fixés par la circulaire aux banques n°2025-01.
- L'application des taux de provisionnements proposés par la circulaire aux banques n°2025-01.

Les provisions collectives "PCgi" à constituer résultent alors de la multiplication des engagements à risque (nets de la couverture FNG et hors gestion pour compte) de la classe 0 et de la classe 1 du groupe en question, par les trois paramètres : le Taux de Migration moyen du groupe "TMgi" et le Taux de Provision moyen spécifique au groupe "TPgi".

$$PCgi = Engagements \text{ « } gi \text{ » } (0 \text{ et } 1) \times TMgi \times TPgi$$

D. Détermination des Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation des provisions additionnelles par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2024. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

La dite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

2.2.2 Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation du déblocage crédit dans le compte du promoteur.

2.2.3 Règles de classification et d'évaluation des titres

Le portefeuille titres de la banque est composé par des titres de participations et des titres de placement.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seules les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

2.2.4 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n° 2008/492 du 25/02/2008 :

* Logiciel et matériels informatiques	33%
* Matériel de transport	20%
* MMB	20%
* Agencements et aménagements	10%
* Constructions	5%

2.2.5 Emprunts et Ressources spéciales

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS FNE Microprojets et les autres ressources.

C1- Ressources spéciales accordées :

- FOSDAP
- FONAPRAM
- FNE
- Art 11 Loi de Finance 2017
- ONA-FR
- INTILAK
- FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID
- ONA FDR-COVID 19
- Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors.
- Office de céréales

C2- Emprunts extérieures

- FADES
- BID

C3- Autres principales ressources

- CPG
- ETAP
- QFF

2.2.6 Engagements de financement donnés

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

2.2.7 Engagements de financement reçus

Ce poste comprend les intérêts conventionnels sur crédits à recevoir de la clientèle constatée lors du déblocage du crédit.

Faits marquants durant l'année 2024 :**▪ L'évolution de l'activité commerciale à la Banque Tunisienne de Solidarité**

L'année 2023 et 2024 représente l'année de stabilisation de l'activité commerciale et monétique de la Banque qui a démarrée durant l'année 2022, suite à la conversion de la totalité des agences régionales en agence commerciales (28 agences) :

- Le nombre de compte de dépôt est passé de **19 752** comptes fin 2023 à **30 402** comptes.
- Le nombre de compte d'épargne est passé de **1 554** comptes fin 2023 à **2 044** comptes.
- L'équipement des clients de la banque en cartes bancaires.
- Le nombre de cartes délivrées s'élève à **21 431** cartes, par rapport à **12 228** cartes fin 2023.

▪ Reprise de l'activité de financement des associations de Micro Crédit qui a été suspendue durant les 10 premiers mois de l'année 2024.

Suite à la publication le 05 Novembre 2024 du décret relatif à la prolongation du délai accordé aux associations de micro-crédits pour se conformer au dispositif du décret-loi n°2011-117 du 05/11/2011 (conversion en IMF), l'activité de financement des associations de micro-crédit a repris pour financer 187 associations de micro-crédit pour l'octroi de 19 222 crédits pour un montant de 47 Millions de dinars.

▪ Les principaux programmes de financement pour l'année 2024 se présentent comme suit :**○ Programme d'appui au financement des projets au profit des catégories vulnérables et à revenu limité**

Conformément à l'article 19 de la loi de finance 2024, une ligne budgétaire d'une enveloppe de 20 millions de dinars a été mise à la disposition de la BTS Bank pour l'octroi de crédit à caractère social avec les conditions préférentielles (crédit plafonné à 10 milles dinars, sans intérêt, remboursables sur une durée maximale de six années dont une année de grâce) destiné aux clients à faible revenu. Ce fonds est géré dans le cadre d'une convention signé le 19/03/2024 avec le Ministère des Finances, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et la BTS Bank.

○ Programme d'appui au développement inclusif et Durable de la Filière Céréalière en Tunisie (PADIDFIC)

La BTS a signé une convention de financement avec le Ministère des Finances en date du 11 juin 2024 pour la mise en œuvre de la composante d'appui au financement des petits céréaliculteurs et des SMSA pour l'achat des intrants et des équipements de traitement des semences dans le cadre du Projet PADIDFIC pour les campagnes 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027. Cette ligne de financement est une composante du programme de l'Office des Céréales financé par la BAD. L'enveloppe allouée à cette composante s'élève à 4,793 Millions de dinars (1,5 millions de dollars) et mis à la disposition de la BTS Bank sous forme de gestion pour compte, pour l'octroi de prêts à des conditions préférentielles (taux d'intérêt annuel de 5%).

○ Programme d'appui à la Sécurité Alimentaire en Tunisie (PAUSAT)

La BTS a signé une convention de financement avec le Ministère des Finances en date du 11 juin 2024 pour la mise en œuvre de la composante d'appui au financement des petits céréaliculteurs et des SMSA pour l'achat des pesticides dans le cadre du Projet PAUSAT pour les campagnes 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027. Cette ligne de financement est une composante du programme de l'Office des Céréales financé par la BAD. L'enveloppe allouée à cette composante s'élève à 3,145 Millions de dinars (1 millions de dollars) et mis à la disposition de la BTS Bank

sous forme de gestion pour compte, pour l'octroi de prêts à des conditions préférentielles (taux d'intérêt annuel de 5%).

○ **Programme de financement des entreprises Communautaires (الشركات الأهلية)**

En application de l'article 19 de la loi de finance 2023, une ligne budgétaire avec une enveloppe de 20 millions de dinars a été créée pour le financement des entreprises Communautaires. Une note d'organisation a été signée entre la BTS BANK et le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle le 22/05/2024 fixant de nouvelles conditions de financement :

- Crédit plafonné à 300 milles dinars
- Durée Maximum du crédit : 10 ans
- Délai de grâce maximal 2 ans
- Taux d'intérêt annuel : 5%

La banque a mis en place le 29/02/2024 un bureau dédié aux entreprises Communautaires pour l'accompagnement de ces entreprises dans le processus de la constitution juridique et le financement.

○ **Programme JEUN'ESS**

La BTS a signé une convention avec le BIT le 05/06/2023 pour la création de nouvelles opportunités d'emplois pour les Jeune Tunisien à travers le financement sous forme de dons des entreprises issues de l'ESS dans 7 gouvernorats : Jendouba, Kef, Kairouan, Sidi Bouzid, Kasserine, Gabès et Kébili. Ce programme est financé par le BIT avec une enveloppe totale de 2.5 millions de dollars et mis à la disposition de la BTS Bank sous forme de gestion pour compte, pour le financement des besoins en fonds de roulement et de l'achat des équipements en suspension de TVA.

○ **Programme de financement des petits agriculteurs et des structures agricoles professionnelles**

La BTS a signé une convention de partenariat avec l'Office National des Fourrages et l'Office de l'Elevage et des Pâturages destinées à financer :

- Les petits agriculteurs à travers des crédits plafonnés à 10 milles dinars, remboursables sur une durée de 12 mois sans apport propre.
- Les structures agricoles professionnelles à travers des crédits plafonnés à 100 milles dinars, remboursables sur une durée de 12 mois sans apport propre.

La Banque a réservé une enveloppe de 10 millions de dinars sur ses fonds propres pour le financement de ce programme.

○ **Programme de développement intégral intégré de Sfax (PDAI Sfax)**

La BTS a signé une convention de financement avec le Ministère des Finances en date du 1er avril 2024 pour la mise en œuvre de la composante n°3 du projet de développement agricole intégré de Sfax financé par la Banque Islamique de Développement (BID) pour le renforcement de la capacité économique à travers le financement participatif dans la zone géographique constituée par trois délégations de Sfax ('Hancha, Menzel Chaker et Bir Ali Ben Khelifa).

L'enveloppe allouée à cette composante s'élève à 4,5 Millions de dinars et mis à la disposition de la BTS Bank sous forme de gestion pour compte, pour l'octroi des financements conformes aux principes de la finance islamique à des conditions préférentielles (marge de profil annuel de 5%).

■ **Les nouvelles dispositions réglementaires qui ont impacté les résultats de banque fin décembre 2024 :**

○ **Augmentation de l'Impôt sur les sociétés pour les Banques**

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi de finances pour l'année 2025, le taux de l'IS a été augmenté de 5% pour passer de 35% à 40% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2024 pour les banques, les établissements financiers et les entreprises d'assurance et de réassurance. Cette augmentation a impacté le résultat d'un montant de 1 169 KDT.

- **Contribution sociale solidaire**

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023, la BTS a constaté une contribution sociale solidaire au profit du budget de l'Etat d'un montant de 935 KDT. Cette contribution correspond à 4% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2024.

- **Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat**

Conformément aux dispositions de l'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024, la BTS a constaté une contribution exceptionnelle au profit du budget de l'Etat d'un montant de 935 KDT. Cette contribution correspond à 4% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés exigibles au 31 décembre 2024.

- **Contribution au profit du fonds national de réforme de l'éducation**

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi de finances pour l'année 2024, la BTS a constaté une provision d'un montant de 59 KDT relative à la contribution au profit du fonds national de réforme de l'éducation. Cette contribution correspond à 0,25% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés exigibles au 31 décembre 2024.

- **Affectation de 8% des bénéfices de l'année précédente**

Selon les disposition de l'article 412 tiers de la loi 41-2024 la banque doit affecter au moins huit pour cent des bénéfices de l'exercice comptable précédent pour la création d'une ligne de financement de microcrédits honorifiques à court terme ne dépassant pas deux ans, avec des conditions facilitées sans intérêts ni garanties. La banque doit épuiser chaque année cette ligne de financement. Les conditions et les critères d'octroi de ce financement sont fixés par décret.

- **Circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29/01/2025 relative à la provision collective**

La circulaire de la BCT n° 2025-01 a révisé à la hausse les taux moyens de migration pour le calcul de la provision collective. Cette provision a pour objectif de couvrir les risques latents sur les engagements courants.

- **Nouvelles dispositions de l'article 412 ter (nouveau) du code de commerce modifié par la loi n° 2024-41 du 2 août 2024**

Estimation de l'impact financier de la réduction des taux d'intérêts fixes des crédits telle que prévue par les dispositions de l'article 412 ter (nouveau) du code de commerce modifié par la loi n° 2024-41 du 2 août 2024 introduisant de nouvelles dispositions portant notamment sur la réduction de 50% des taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours et aux nouveaux crédits accordés par les banques:

Pour l'exercice 2024, nous n'avons pas fait l'objet de demandes de réduction de taux.

Pour les exercices futurs, le volume global des crédits éligibles pouvant, le cas échéant, faire l'objet de demandes de réduction de taux et l'estimation de leur impact éventuel sur la rentabilité future de la banque sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers se présente comme suit :

(Montant exprimé en KDT) Catégorie client	Nombre	Montant de l'encours des crédits	Estimation des montants de la réduction des taux d'intérêts
Personnel de la banque	102	5 346	980
Particulier	3	162	43
TOTAL	105	5 508	1 023

NOTE N°3 : BILAN ACTIF**3-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **76 236 KDT** contre **33 056 KDT** au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Caisse	2 802	2 858	-56
Comptes Courants Postaux	160	207	-47
Comptes chez la Banque Centrale de Tunisie	768	3 991	-3 223
Comptes chez la Trésorerie Générale de Tunisie TGT	32 506	-	32 506
Facilités des dépôts 24H à la Banque Centrale de Tunisie	40 000	26 000	14 000
TOTAL	76 236	33 056	43 180

3-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **275 974 KDT** contre **262 259 KDT** au 31 Décembre 2023, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Avoirs chez les établissements bancaires	59	60	-1
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	275 000	261 000	14 000
Créances rattachées	915	1 199	-284
TOTAL	275 974	262 259	13 715

3-2-1. La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	≤ 3 mois	] 3mois-6mois]	] 6mois - 1an]	> 1 ans	Total
Avoirs chez les établissements bancaires	59	-	-	-	59
Prêts aux établissements Financiers	275 000	-	-	-	275 000
Créances rattachées	915	-	-	-	915
TOTAL	275 974	-	-	-	275 974

3-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **1 555 486 KDT** contre un solde de **1 503 524 KDT** au 31 Décembre 2023, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Échéances non échues		969 070	959 786	9 284
Crédits sur ressources ordinaires	(1)	34 787	30 511	4 276
Crédits sur ressources spéciales	(2)	934 283	929 275	5 008
Échéances impayées sur ressources ordinaires		28 989	32 010	-3 021
Crédits impayés en Principal	(3)	26 014	28 828	-2 814
Intérêts impayés	(4)	2 975	3 182	-207

Désignation	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Échéances impayées sur ressources spéciales		134 539	128 421	6 118
Crédits impayés en Principal	(5)	120 090	114 191	5 899
Intérêts impayés	(6)	14 449	14 230	219
Comptes débiteurs	(7)	4 627	3 836	791
Créances contentieuses		546 590	498 445	48 145
Comptes débiteurs contentieux		1 871	1 693	178
Créances contentieuses sur ressources ordinaires	(8)	133 932	131 631	2 301
Créances contentieuses sur ressources spéciales	(9)	410 787	365 121	45 666
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		3 961	3 608	353
Intérêts échus	(10)	917	846	71
Profit échus		178	204	-26
Intérêts courus non échus		2 414	2 106	308
Profit courus non échus		452	452	-
Couvertures comptables		-132 290	-122 582	-9 708
Agios réservés	(11)	-69 753	-63 419	-6 334
Provisions sur crédits	(12)	-59 831	-56 926	-2 905
Intérêts à recevoir sur ressource spéciale (Gestion pour compte)	(13)	-2 706	-2 237	-469
TOTAL NET		1 555 486	1 503 524	51 962

3-3-1. Crédits sur ressources ordinaires :

Ce compte enregistre un montant de **34 787 KDT** au 31 Décembre 2024 contre un montant de **30 511 KDT** 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Crédit sur fonds propres	26 508	22 087	4 421
Crédits Consolidés sur ressources ordinaires	8 279	8 424	-145
TOTAL	34 787	30 511	4 276

3-3-2. Crédits sur ressources spéciales :

Ce compte enregistre un montant de **934 283 KDT** au 31 Décembre 2024 contre un montant de **929 275 KDT** au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Financement sur Emprunt	(a)	330 954	308 334	22 620
Financement Gestion pour Compte	(b)	603 329	620 941	-17 612
TOTAL		934 283	929 275	5 008

a-Financement sur Emprunt :

Les Crédits financés à partir d'emprunts se présentent comme suit :

Désignation	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Crédits sur la ligne FNE		206 321	181 948	24 373
Crédits sur la ligne art11 LF2017		56 318	50 185	6 133
Crédits FADES2		6 775	14 816	-8 041
Crédits sur la ligne BID	(i)	61 540	61 385	155
TOTAL		330 954	308 334	22 620

(i) Les crédits accordés sur les lignes de financement BID se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Financement Mourabaha	16 620	18 490	-1 870
Profits Mourabaha constatés d'avance	-3 157	-3 495	338
Financement Ijara	48 077	46 390	1 687
TOTAL	61 540	61 385	155

b-Financement dans le cadre de la Gestion pour Compte :

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Lignes de crédits servies aux Associations de MC		272 223	309 878	309 878	-37 655
Dotation FONAPRAM		113 847	110 406	110 406	3 441
Crédits INTILAK		101 258	93 817	93 817	7 441
Crédits FONDS DE SOUTIEN TPE-COVID 19		17 507	32 662	32 662	-15 155
Crédits ONA		20 987	21 494	21 494	-507
Crédits Programme Ministère de la Femme		21 403	18 634	18 634	2 769
Crédits consolidés	(ii)	13 007	10 560	10 560	2 447
Crédits Familles Vulnérables (*)		19 082	6 061	809	13 021
Crédits Prêt Participatif (LFC 2015)		3 920	4 778	4 778	-858
Crédits Programme BTP		3 362	4 211	4 211	-849
Crédits Programme STARTUP EDUCATION		1 478	1 864	1 864	-386
Crédits ESS Finance LF 2022 (*)		1 865	809	531	1 056
Crédits Entreprises Communautaires (*)		3 920	531	6 061	3 389
Crédits Programme STARTUP COMMUNE		765	1 293	1 293	-528
Crédits Programme CPG		1 004	1 201	1 201	-197
Crédits ETAP		679	1 207	1 207	-528
Crédits Programme GREEN START UP		336	820	820	-484
Crédits compétition Machrouek		474	548	548	-74
Dotation FOSDAP		106	139	139	-33
Dotation Agripreneur		28	-	-	28
Crédits AF-BG-TUNISIA LTD		4	25	25	-21
Dotation Entreprise Solidaire		-	2	2	-2
Crédits AF-STORM		-	1	1	-1
Crédits Programme PAUSAT		2 567	-	-	2 567
Crédits Programme PADIDFIC		3 507	-	-	3 507
TOTAL		603 329	620 941	620 941	-17 612

(*) Les montants relatifs au 31/12/2023 ont été reclassés entre les trois rubriques pour les besoins de comparabilité.

(ii) Cette rubrique enregistre le montant des crédits consolidés. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Crédits consolidés BTP	5 235	3 480	1 755
Crédits consolidés GREEN STARTUP	641	365	276
Crédits consolidés STARTUP EDUCATION	6 043	5 892	151
Crédits consolidés STARTUP COMMUNE	1 082	803	279
Crédits consolidés ETAP Autofinancement	6	20	-14
TOTAL	13 007	10 560	2 447

3-3-3. Crédits impayés en Principal sur Ressources Ordinaires :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources ordinaires au 31 Décembre 2024, a atteint **26 014 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Crédits sur fonds propres Impayés	24 506	27 855	-3 349
Crédits Consolidés sur fonds propres impayés	1 508	973	535
TOTAL	26 014	28 828	-2 814

3-3-4. Intérêts impayés sur Ressources Ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Intérêts Impayés des crédits sur fonds propres	2 149	2 587	-438
Intérêts Impayés des crédits consolidés sur fonds propres	826	595	231
TOTAL	2 975	3 182	-207

3-3-5. Crédits impayés en Principal sur Ressources Spéciales :

Le total des impayés en principal accordés sur ressources spéciales au 31 Décembre 2024, a atteint **120 090 KDT**. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
a-Impayés sur Emprunt :	58 983	59 424	-441
Crédits sur la ligne FNE impayés	37 939	41 355	-3 416
Crédits FADES2 impayés	6 217	7 261	-1 044
Crédits BID impayés	485	583	-98
Financement MOURABAHA impayés	1 792	2 276	-484
Financement IJARA impayés	1 524	1 081	443

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Crédits Art11 LF2017 impayés	11 026	6 868	4 158
b-Impayés Gestion pour Compte :	<u>61 107</u>	<u>54 767</u>	<u>6 340</u>
Dotation FONAPRAM impayée	17 793	19 168	-1 375
Crédits FOSDAP impayés	77	85	-8
Crédits ONA impayés	23 345	21 231	2 114
Crédits BTP impayés	289	831	-542
Crédits QFF impayés	24	26	-2
Crédits INTILAK impayés	3 843	3 274	569
Crédits ETAP impayés	282	189	93
Crédits BG impayés	3	2	1
Dotations MAF impayés	5 884	4 912	972
Dotations Entreprise Solidaire impayés	-	7	-7
Crédits STORM MPJ impayés	15	30	-15
Crédits PNUD impayés	8	41	-33
Crédits GREEN START UP impayés	16	70	-54
Crédits START UP éducation impayés	159	482	-323
Crédits START UP COMMUNE impayés	273	283	-10
Crédits Fonds de Soutien TPE-COVID impayés	8 791	3 985	4 806
Crédits MPJ Prêt Participatif LFC 2015 impayés	178	88	90
Prêt Participatif CPG impayé	80	60	20
Crédits compétition Machrou3ek impayés	18	3	15
Crédits sur Programme Familles Vulnérables impayés	29	-	29
TOTAL	120 090	114 191	5 899

3-3-6. Intérêts impayés sur Ressources Spéciales :

Ce compte enregistre le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés sur ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
a-Intérêts impayés sur Emprunt :	<u>12 988</u>	<u>12 853</u>	<u>135</u>
Intérêts impayés FNE	9 162	8 770	392
Impayés sur frais BID	38	45	-7
Intérêts impayés FADES2	1 076	1 574	-498
Profits Mourabaha impayés	367	548	-181
Profits IJARA impayés	384	342	42

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Intérêts impayés art11 LF 2017	1 961	1 574	387
b-Intérêts impayés Gestion pour Compte :	<u>1 461</u>	<u>1 377</u>	<u>84</u>
Intérêts impayés sur Dotation MAF	18	8	10
Intérêts impayés ONA	1 363	1 197	166
Intérêts impayés FOSDAP	17	16	1
Intérêts impayés BTP	17	73	-56
Intérêts impayés GREEN START UP	1	4	-3
Intérêts impayés START UP éducation	12	47	-35
Intérêts impayés START UP COMMUNE	29	32	-3
Intérêts impayés sur crédits ESS	4	-	4
TOTAL	14 449	14 230	219

3-3-7. Clients comptes débiteurs :

Il s'agit des clients ayant des comptes débiteurs et qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Comptes Courants (*)	1 523	1 054	2 105	469
Comptes Chèques (*)	1 927	1 579	528	348
Comptes spéciaux (MPJ+PCF+SURL)	1 177	1 203	1 203	-26
TOTAL	4 627	3 836	3 836	791

(*) Les montants relatifs au 31/12/2023 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

3-3-8. Créances contentieuses sur ressources ordinaires :

Ce compte enregistre le montant des créances contentieuses sur les ressources ordinaires. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Créances contentieuses des crédits sur fonds propres	126 458	125 899	559
Créances contentieuses des crédits consolidés sur fonds propres	7 474	5 732	1 742
TOTAL	133 932	131 631	2 301

3-3-9. Créances contentieuses sur ressources spéciales :

Ce compte enregistre le montant des créances contentieuses sur les ressources spéciales. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
a-Créances contentieuses sur Emprunt : (*)	234 950	208 213	205 665	26 737
Créances contentieuses sur la ligne FNE (*)	158 454	140 131	137 583	18 323
Créances contentieuses sur FADES2	34 002	31 875	31 875	2 127
Créances contentieuses sur BID	1 026	985	985	41
Créances contentieuses sur Financement MOURABAHA	11 039	10 016	10 016	1 023
Créances contentieuses sur Financement IJARA	5 902	5 338	5 338	564
Créances contentieuses sur Crédits Art11 LF2017	24 527	19 868	19 868	4 659
b-Créances contentieuses Gestion pour Compte : (*)	175 837	156 908	159 456	18 929
Créances contentieuses sur Dotation FONAPRAM	105 552	97 969	97 969	7 583
Créances contentieuses sur Crédits FOSDAP	1 309	1 398	1 398	-89
Créances contentieuses sur Crédits ONA	6 149	5 159	5 159	990
Créances contentieuses sur Crédits BTP	1 962	1 527	1 527	435
Créances contentieuses sur Crédits QFF (*)	953	992	3 540	-39
Créances contentieuses sur Crédits INTILAK	43 096	36 320	36 320	6 776
Créances contentieuses sur Crédits ETAP	1 971	1 853	1 853	118
Créances contentieuses sur Crédits BG	73	78	78	-5
Créances contentieuses sur Dotation MAF	4 027	3 239	3 239	788
Créances contentieuses sur Crédits STORM MPJ	44	54	54	-10
Créances contentieuses sur Crédits PNUD	158	149	149	9
Créances contentieuses sur Crédits START UP éducation	783	404	404	379
Créances contentieuses sur Crédits START UP Commune	148	-	-	148
Créances contentieuses sur Crédits Fonds de soutien TPE-COVID	2 774	1 330	1 330	1 444
Créances contentieuses sur Crédits GREEN START UP	49	-	-	49
Créances contentieuses sur Crédits PRET PARTICIPATIF LFC 2015	3 732	3 507	3 507	225
Créances contentieuses sur PRET PARTICIPATIF CPG	2 878	2 814	2 814	64
Créances contentieuses sur Dotation MPJ Entreprise solidaire	115	115	115	-
Créances contentieuses sur CMT Programme Familles Vulnérables	64	-	-	64
TOTAL	410 787	365 121	365 121	45 666

(*) Les montants relatifs au 31/12/2023 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

3-3-10. Intérêts échus :

Ce compte enregistre les intérêts échus au 31 Décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Intérêts échus sur ressources ordinaires	<u>48</u>	<u>56</u>	<u>-8</u>
Intérêts échus des crédits sur fonds propres	2	3	-1
Intérêts échus des crédits consolidés sur fonds propres	46	53	-7
Intérêts échus sur ressources spéciales	<u>869</u>	<u>790</u>	<u>79</u>
Intérêts échus sur Dotation MAF	1	1	-
Intérêts échus sur crédit FNE	645	559	86
Intérêts échus sur crédit FADES2	16	40	-24
Intérêts échus sur crédit Art 11 LF2017	153	131	22
Intérêts échus sur crédits ONA pour FDR	36	36	-
Intérêts échus sur CMT MPJ programme BTP	7	9	-2
Intérêts échus sur CMT MPJ green Start up	1	2	-1
Intérêts échus sur CMT MPJ startup éducation	7	9	-2
Intérêts échus sur CMT MPJ startup commune	2	2	-
Intérêt échu sur crédit ESS LF 2022	1	1	-
TOTAL	917	846	71

3-3-11. Agios réservés :

Ce compte enregistre les intérêts et profits réservés au 31 Décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Agios réservés sur ressource ordinaire (*)	<u>21 088</u>	<u>20 319</u>	<u>20 698</u>	<u>769</u>
Agios réservés des crédits sur fonds propres(*)	17 933	17 930	18 309	3
Agios réservés des crédits consolidés sur fonds propres	3 155	2 389	2 389	766
Agios réservés sur ressource spéciale (Emprunt) (*)	<u>48 665</u>	<u>43 100</u>	<u>42 721</u>	<u>5 565</u>
Agios réservés sur frais BID	133	139	139	-6
Agios réservés sur FNE (*)	32 699	28 611	28 232	4 088
Agios réservés sur FADES2	6 617	6 542	6 542	75
Agios réservés sur ART 11 LF 2017	5 740	4 568	4 568	1 172
Profits Réservés sur Financement Mourabaha	2 184	2 109	2 109	75
Profits Réservés sur Financement IJARA	1 292	1 131	1 131	161
TOTAL	69 753	63 419	63 419	6 334

(*) Les montants relatifs au 31/12/2023 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

3-3-12. Provisions sur crédits :

Ce compte enregistre les provisions effectuées sur les crédits impayés dont le risque final est supporté par la banque. Il se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Provisions sur ressources ordinaires		<u>21 074</u>	<u>20 680</u>	<u>20 680</u>	<u>394</u>
Provisions crédits sur fonds propres		3 193	3 499	3 499	-306
Provisions crédits consolidés sur fonds propres		617	553	553	64
Provisions comptes débiteurs		1 652	1 528	1 528	124
Provisions crédits contentieux	(a)	15 612	15 100	15 100	512
Provisions sur ressources spéciales (Emprunt)		<u>31 118</u>	<u>28 722</u>	<u>28 722</u>	<u>2 396</u>
Provisions crédits FNE (*)		6 585	6 368	6 362	217
Provisions crédits art11 LF2017		1 397	1 237	1 237	160
Provisions crédits BID		48	58	58	-10
Provisions crédits FADES2		759	1 084	1 084	-325
Provisions sur Financement Mourabaha & IJARA		679	670	670	9
Provisions crédits QFF(*)		-	-	6	-
Provision crédits contentieux	(b)	21 650	19 305	19 305	2 345
Provisions Complémentaires sur crédits		<u>3 468</u>	<u>3 592</u>	<u>3 592</u>	<u>-124</u>
Provisions collectives		<u>4 033</u>	<u>3 800</u>	<u>3 800</u>	<u>233</u>
Provisions additionnelles	(c)	<u>138</u>	<u>132</u>	<u>132</u>	<u>6</u>
TOTAL		<u>59 831</u>	<u>56 926</u>	<u>56 926</u>	<u>2 905</u>

(*) Les montants relatifs au 31/12/2023 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(a) Provisions sur crédit contentieux sur ressources ordinaires

La provision sur crédit contentieux se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Provisions crédits contentieux sur fonds propres	13 461	13 148	313
Provisions crédits contentieux consolidés sur fonds propres	578	455	123
Provisions comptes débiteurs contentieux	1 573	1 497	76
TOTAL	15 612	15 100	512

(b) Provisions sur crédit contentieux sur ressources spéciales (Emprunt)

La provision sur crédit contentieux se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Provisions crédits contentieux FNE (*)	14 693	13 065	12 848	1 628
Provisions crédit contentieux art11 LF2017	2 092	1 778	1 778	314
Provisions crédits contentieux BID	107	97	97	10

Désignation	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Provisions crédits contentieux FADES2	2 856	2 705	2 705	151
Provisions sur Financement contentieux Mourabaha & IJARA	1 902	1 660	1 660	242
Provisions crédits contentieux QFF (*)	-	-	217	-
TOTAL	21 650	19 305	19 305	2 345

(*) Les montants relatifs au 31/12/2023 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(c) Provisions additionnelles

La provision additionnelle se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Provisions additionnelles	-	1	-1
Provisions additionnelles contentieux	138	131	7
TOTAL	138	132	6

3-3-13. Intérêts à recevoir sur ressources spéciales (Gestion pour compte) :

Ce compte enregistre les intérêts à recevoir sur les fonds gérés pour le compte d'autrui. Il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Intérêts à recevoir sur ONA	1 796	1 572	224
Intérêts à recevoir sur FOSDAP	253	261	-8
Intérêts à recevoir sur BTP	66	56	10
Intérêts à recevoir sur GREEN START UP	3	5	-2
Intérêts à recevoir sur START UP éducation	36	31	5
Intérêts à recevoir sur START UP commune	19	19	-
Intérêts à recevoir sur crédits consolidés	450	285	165
Intérêts à recevoir sur crédits ESS LF 2023	26	7	19
Intérêts à recevoir sur crédits Entreprises Communautaires	41	1	40
Intérêts à recevoir sur crédits PAUSAT & PADIDIFIC	16	-	16
TOTAL	2 706	2 237	469

3-4. Portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **46 412 KDT** contre **43 966 KDT** au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Titre de participation	1 409	1 417	-8
Participation à la Trésorerie Générale de Tunisie	45 003	42 549	2 454
TOTAL	46 412	43 966	2 446

3-4-1 Titres de participation :

Désignation	Montant brut	Provision au 31/12/2024	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Société Tunisienne de Garantie	20	-	20	20
Société SIDCO	365	-225	140	144
Société SODIS SICAR	391	-286	105	118
SIBTEL	69	-	69	69
Société FRDCM	175	-175	-	-
Société SODINO	2 084	-1 009	1 075	1 066
TOTAL	3 104	-1 695	1 409	1 417

3-4-2. Participation à la Trésorerie Générale de Tunisie (TGT) :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Participation à la Trésorerie Générale de Tunisie	44 909	42 454	2 455
Créances rattachées	94	95	-1
TOTAL	45 003	42 549	2 454

3-5. Valeurs immobilisées

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 Décembre 2024 à **9 317 KDT** contre **10 185 KDT** au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Logiciel Informatique	2 504	2 339	165
Fonds de commerce	26	26	-
Immobilisations en cours	315	-	315
Matériel Informatique	7 856	7 511	345
Matériel de Transport	2 618	2 108	510
Mobilier et Matériel de Bureau	4 684	4 555	129
Terrains	1 439	1 439	-
Constructions	5 608	5 608	-
Agencements, Aménagements et Installations	8 363	8 185	178
Total immobilisations Brutes	33 413	31 771	1 642
Amortissements	-24 096	-21 586	-2 510
Total immobilisations nettes	9 317	10 185	-868

Tableau de variation des immobilisations au 31 Décembre 2024(en dinars)

Désignation	Valeurs Brutes 31/12/2023	Acquisitions/ Reclassement	Valeurs Brutes 31/12/2024	Taux %	Amort. cumulés 31/12/2023	Dotations 31/12/2024	Amort. cumulés 31/12/2024	VCN au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles en cours		307 608	307 608	0%				307 608
Fonds de commerce	26 102		26 102	5%	20 391	1 308	21 699	4 403
software-logiciels	2 338 303	165 635	2 503 938	33%	2 168 599	181 754	2 350 353	153 585
Total Immobilisations incorporelles	2 364 405	473 243	2 837 648		2 188 990	183 062	2 372 052	465 596
Immobilisations corporelles en cours		7 327	7 327	0%				7 327
Mobilier de bureau	4 555 371	128 105	4 683 476	20%	3 069 090	444 219	3 513 309	1 170 167
Matériel de transport et de signalisation	2 107 798	509 700	2 617 498	20%	1 712 899	225 404	1 938 303	679 195
hardware-matériels et accessoires informatiques	7 510 950	345 480	7 856 430	33%	5 938 699	777 009	6 715 708	1 140 722
Aménagement Agencement et Installations	8 184 979	178 230	8 363 209	10%	4 090 525	599 392	4 689 917	3 673 292
Construction	5 607 840		5 607 840	5%	4 585 370	281 160	4 866 530	741 310
Terrains	1 439 399		1 439 399	0%				1 439 399
Total Immobilisations corporelles	29 406 337	1 168 842	30 575 179	-	19 396 583	2 327 184	21 723 767	8 851 412
Total Actif Immobilisé	31 770 742	1 642 085	33 412 827	-	21 585 573	2 510 246	24 095 819	9 317 008

3-6. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **42 972 KDT** contre **41 316 KDT** au 31 Décembre 2023, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Sièges, succursales et agences		243	228	15
Comptes centraux et liaisons		243	228	15
Comptes d'attente et de régularisation		4 505	1 813	2 692
Comptes d'attente et de régularisation		3 066	845	2 221
Valeur en compensation		417	545	-128
Compte Achat IJARA		1 022	423	599
Créances sur le Personnel		5 207	5 623	-416
Débiteurs divers		33 053	33 731	-678
Créance sur l'Etat (*)		9 312	13 117	-3 805
Etat, impôts et taxes		7 912	6 673	1 239
Subvention PCF		-	37	-37
Commissions de gestion à recevoir	(1)	15 829	13 904	1 925
Autres éléments actifs		18	18	-
Compte des stocks		18	18	-
Provision pour risque divers (**)		-54	-97	43
TOTAL		42 972	41 316	1 656

(*) Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat :

- 7 736 KDT dans le cadre de l'abandon de crédits Agricoles (conformément à la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 modifié par la loi n°2015-18 du 2 Juin 2015).

-1 576 KDT dans le cadre de la prise en charge par l'Etat des risques de change relatifs à emprunt FADES.

(**) Il s'agit essentiellement des provisions sur l'ancien personnel, comptes rattachés et sur subvention PCF.

3-6-1. Commissions de gestion à recevoir :

Cette rubrique enregistre le montant des Commissions de gestion à recevoir, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM	7 520	6 927	593
Commissions de gestion à recevoir ONA	5 325	4 697	628
Commissions de gestion à recevoir INTILAK	2 536	2 161	375
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP	101	96	5
Commissions de gestion à recevoir FONDS SPECIFIQUE MNISTERE EMPLOI	-	16	-16
Commissions de gestion à recevoir Progr. COVID-19	-	7	-7
Commission de gestion à recevoir sur crédit Entreprises Communautaires	57	-	57
Commission de gestion à recevoir sur Programme PAUSAT	123	-	123
Commission de gestion à recevoir sur Programme PADIDFIC	167	-	167
TOTAL	15 829	13 904	1 925

NOTE N°4 : BILAN PASSIF**4-1. Banque Centrale et CCP**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **2 632 KDT**, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Compte CCP exploitation	(1)	2 632	2 434	198
TOTAL		2 632	2 434	198

4-1-1. Ce compte se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Compte CCP 3024-84	1 763	1 763	-
Compte CCP 3127-81	109	109	-
Compte CCP 84-85-02	760	562	198
TOTAL	2 632	2 434	198

4-2. Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **60 779 KDT** contre un solde de **47 606 KDT** au 31 Décembre 2023, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Comptes Courants (*)	42 573	32 127	21 572	10 446
Comptes Chèques(*)	956	974	11 529	-18
Comptes d'épargne	5 875	3 309	3 309	2 566
Autres sommes dues à la clientèle	11 375	11 196	11 196	179
-Comptes spéciaux (MPJ+PCF+SUARL)	8 575	8 963	8 963	-388
-Comptes blocage 1er Loyer IJARA	1 386	1 261	1 261	125
-Blocage constitué pour le compte de la clientèle	1 414	972	972	442
TOTAL	60 779	47 606	47 606	13 173

(*) Les montants relatifs au 31/12/2023 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

4-3. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **1 717 013 KDT** contre un solde de **1 641 775 KDT** au 31 Décembre 2023, et se détaille comme suit :

Désignations	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Total brut des emprunts et ressources spéciales		1 715 622	1 640 245	75 377
Ressources d'Emprunt	(1)	657 450	640 614	16 836
Ressources Gestion Pour Compte	(2)	1 013 800	963 069	50 731
Ressources du Fonds National de Garantie		44 372	36 562	7 810
Dettes rattachées		1 391	1 530	-139
Total		1 717 013	1 641 775	75 238

4-3-1. Les Ressources d'Emprunt se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
MPJ FNE Programme spécifique	428 100	397 100	31 000
Emprunt FADES 1	-	2 323	-2 323
Emprunt FADES 2	91 631	98 015	-6 384
Ressources BID1	78	78	-
Fonds MOUDHARBA BID 2	49 364	55 821	-6 457
Programme LF 2017 ART 11	88 277	87 277	1 000
TOTAL	657 450	640 614	16 836

La ventilation des ressources d'emprunt et dettes rattachées selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se présente comme suit :

Désignation	≤ 3 mois	]3mois-6mois]	]6mois-1an]	]1an-2an]	]2an-5an]	> 5 ans	TOTAL
Ressources d'Emprunt	7 221	1 111	9 754	18 620	57 426	563 318	657 450
Dettes rattachées	1 391	-	-	-	-	-	1 391
TOTAL	8 612	1 111	9 754	18 620	57 426	563 318	658 841

4-3-2. Les Ressources Gestion Pour Compte se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Micro crédit Dotation de L'Etat et FNE	234 461	236 271	-1 810
FONAPRAM	209 973	208 791	1 182
Fonds INTILAK	144 039	128 795	15 244
Micro crédit LF 2017 ART 11	115 532	114 817	715
Ressources ONA-FR	59 524	56 698	2 826
Ressources FOSDAP	47 093	45 062	2 031
Subvention à recevoir FOSDAP	-46 293	-42 705	-3 588
Fonds soutien TPE COVID	33 921	42 260	-8 339
Fonds MAF	46 395	29 998	16 397

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Programme d'appui à la formation et à l'insertion professionnelle (PAFIP)	26 334	26 334	-
Fonds Minist. de l'Equip. et Trav. Publique	23 222	23 274	-52
Micro crédit Ministère Agriculture	14 000	14 000	-
Programme Startup Education	10 860	10 839	21
Ligne Entreprises Communautaires	9 930	9 979	-49
Ligne crédit ESS	9 957	9 968	-11
Prog. Loi de Finance Complém. 2015 (article 6)	8 000	8 034	-34
Programme startup Commune	7 104	7 091	13
Ressources ETAP	3 798	4 828	-1 030
Ligne Familles Vulnérables	19 340	4 757	14 583
Dotation Programme CPG	4 510	4 516	-6
Ligne Agri-preneur	3 998	4 000	-2
Fonds QFF	2 482	2 482	-
Fonds GREEN START UP	2 240	2 235	5
Fonds Tuniso- Belge	1 857	1 857	-
Micro crédit Ministère de la femme	1 595	1 595	-
Fonds British Gaz	1 539	1 539	-
Ligne MACHROU3EK	1 185	1 305	-120
Ressources PRD	1 100	1 100	-
Micro crédit ETAP	1 010	1 010	-
Prêt Participatif Programme PNUD	583	584	-1
Prog. Minist. de l'emploi et de la Formation Prof.	524	540	-16
Micro crédit PDHL	444	444	-
Association caritative TUNITHON	213	213	-
Ressource STORM	137	197	-60
Micro crédit OVERSEAS	184	184	-
Ligne don BIT Programme JEUNESS	485	91	394
Fonds SEREPT	66	66	-
Micro crédit OMS	18	18	-
Fonds SSI PROJ ECO MAINTORING	2	2	-
Programme PDAI SFAX	4 500	-	4 500
Office des Céréales	7 938	-	7 938
TOTAL	1 013 800	963 069	50 731

4-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **97 203 KDT** contre un solde de **83 326 KDT** au 31 Décembre 2023, et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Provisions pour passifs et charges	(1)	5 001	5 230	-229
Comptes régularisation et Créiteurs Divers	(2)	92 202	78 096	14 106
TOTAL		97 203	83 326	13 877

4-4-1 Le solde de la rubrique "Provisions pour passifs et charges" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Provision Suspens CCP (*)	2 481	2 481	2 532	-

Désignation	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Provision Suspens bancaires (*)	41	91	40	-50
Provision Sur Caisse	-	3	3	-3
Provisions sur Engagement par Signature	68	44	44	24
Provisions contentieux sur engagement par signature	64	64	64	-
Provisions sur engagement Hors Bilan	66	46	46	20
Provisions pour risques divers	2 281	2 501	2 501	-220
TOTAL	5 001	5 230	5 230	-229

(*) Les montants relatifs au 31/12/2023 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

4-4-2. Le solde de la rubrique "Comptes régularisation et Créditeurs Divers" se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Sièges, succursales et agences	<u>53</u>	<u>53</u>	-
Comptes liaisons et centraux	53	53	-
Comptes d'attente et de régularisation	<u>26 119</u>	<u>22 937</u>	<u>3 182</u>
Personnel, charges à payer	21 983	19 471	2 512
Comptes d'attente (*)	1 690	1 396	294
Comptes de régularisation	207	291	-84
Valeur en compensation à régler	921	835	86
Compte d'intérêt général (**)	1 318	944	374
Créditeurs divers	<u>66 030</u>	<u>55 106</u>	<u>10 924</u>
Fournisseurs MPJ (3*)	46 940	39 135	7 805
Fournisseurs Mourabaha	3 296	2 326	970
Fournisseurs IJARA	1 107	438	669
Fournisseurs divers	499	576	-77
Auxiliaire de Justice	754	865	-111
Fonds National de Garantie à payer	294	182	112
Etat, impôts et taxes	13 136	11 580	1 556
Assurances à payer	4	4	-
TOTAL	92 202	78 096	14 106

(*) Il s'agit essentiellement des recouvrements PCF encaissés par la banque et non encore identifiés.

(**) Il s'agit des pénalités de retard sur les produits de la finance Islamique revenant à des actions d'intérêt général selon les normes charaïques.

(3*) Il s'agit des montants bloqués sur les comptes clients pour le règlement des factures fournisseurs MPJ.

4-5. Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **128 770 KDT** contre **119 165 KDT** au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Capital (*)		60 000	60 000	-
Réserves	(1)	13 968	13 457	511
Résultats reportés		45 308	35 871	9 437
Résultat de l'exercice		9 494	9 837	-343
TOTAL		128 770	119 165	9 605

(*) La structure du capital est détaillée à la page 8.

Tableau d'évolution des capitaux propres au 31/12/2024 après affectation du résultat de l'exercice 2023 :

Rubriques	Capital	Réserves légales	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde avant Affectation du Résultat 2023	60 000	6 000	7 457	35 871	9 837	119 165
Affectation Résultat de l'exercice 2023	-	-	400	9 437	-	9 837
Solde après Affectation du Résultat 2023 (1)	<u>60 000</u>	<u>6 000</u>	<u>7 857</u>	<u>45 308</u>	=	<u>119 165</u>
Intérêts recouvrés des prêts sur fonds social fin Décembre 2024 (2)	=	=	<u>111</u>	=	=	<u>111</u>
Résultat de l'exercice Décembre 2024 (3)	=	=	=	=	<u>9 494</u>	<u>9 494</u>
solde au 31/12/2024 (1)+(2)+(3)	<u>60 000</u>	<u>6 000</u>	<u>7 968</u>	<u>45 308</u>	<u>9 494</u>	<u>128 770</u>

4-5-1. Les réserves se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Reserve Légale	6 000	6 000	-
Réserve pour fonds social (*)	7 968	7 457	511
TOTAL	13 968	13 457	511

(*) Les réserves pour fonds social au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

Détaille Fonds Social	Montant
1- Solde au 31/12/2023	<u>7 457</u>
- Trésorerie	3 220
- Prêts au personnel	4 237
2- Ressources de l'année 2024	<u>511</u>
- Quote-part résultat de l'exercice précédent	400
- Intérêts de prêts au personnel	111
3- Solde au 31/12/2024	<u>7 968</u>
- Trésorerie	4 092
- Prêts au personnel	3 876

NOTE N°5 : ETAT DE RESULTAT

5-1. Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **64 606 KDT** contre **60 862 KDT** au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Produits des placements		27 127	24 426	2 701
Intérêts sur crédits	(1)	30 070	28 915	1 155
Produits sur opérations Mourabaha		1 410	1 503	-93
Produits sur opérations Ijara		5 999	6 018	-19
TOTAL		64 606	60 862	3 744

5-1-1. Les Intérêts sur crédits :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Intérêts sur crédits (Ressources ordinaires) (*)	8 464	9 194	9 227	-730
Intérêts des crédits sur fonds propres (*)	7 551	8 263	8 296	-712
Intérêts des crédits Consolidés sur fonds propres	913	931	931	-18
Intérêts sur crédits (Ressources d'Emprunt) (*)	21 606	19 721	19 688	1 885
Intérêts sur crédits FNE (*)	16 440	14 769	14 736	1 671
Intérêts sur crédits FADES2	1 153	1 851	1 851	-698
Intérêts sur crédits Art 11 LF2017	4 007	3 095	3 095	912
Récupération frais sur crédit BID	6	6	6	-
Total	30 070	28 915	28 915	1 155

(*) Les montants relatifs au 31/12/2023 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

5-2. Commissions

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Commissions sur compte	(1)	2 207	1 595	612
Commissions sur Aval et Caution		71	59	12
Commissions d'études		2 811	2 655	156
Commissions sur opérations Mourabaha		106	128	-22
Commissions sur opérations IJARA		110	98	12
Commissions de gestion	(2)	3 875	4 366	-491
Total		9 180	8 901	279

5-2-1. Les commissions sur compte se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Commissions tenue de compte (*)	882	667	-	215
Commissions sur Chèques, effets, virements (*)	312	226	893	86
Commissions sur opérations Monétiques	822	477	477	345
Commissions sur mains levées	191	225	225	-34
TOTAL	2 207	1 595	1 595	612

(*) Les montants relatifs au 31/12/2023 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

5-2-2. Les commissions de gestion se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Commissions de gestion lignes Micro Crédit	785	1 255	-470
Commissions de gestion FONAPRAM	498	528	-30
Commissions de gestion ONA	528	522	6
Commissions de gestion Programme Ministère de la Femme MAF	372	515	-143
Commissions de gestion art 11 MC	-	439	-439
Commissions de gestion Fonds de Soutien TPE-COVID 19	369	339	30
Commissions de gestion INTILAK	315	278	37
Commissions gestion Programme Familles Vulnérables	350	204	146
Commissions de gestion BTP	135	108	27
Commissions de gestion STAT UP Commune	11	61	-50
Commission de gestion Programme ESS	44	27	17
Commissions de gestion STAT UP Education	58	23	35
Commissions de gestion GREEN STAT UP	13	18	-5
Commission de gestion sur Crédit Entreprises Communautaires	98	18	80
Commissions de gestion ETAP	14	11	3
Commissions de gestion Prêt Participatif LFC (LFC 2015)	30	10	20
Commissions de gestion CPG	6	4	2
Commissions de gestion FOSDAP	4	4	-
Commissions de gestion PNUD	1	1	-
Commissions de gestion Prog. Entreprise Solidaire	-	1	-1
Commission de gestion sur Dotation Agriprenneur	1	-	1
Commission de gestion sur Programme PAUSAT	103	-	103
Commission de gestion sur Programme PADIDFIC	140	-	140
TOTAL	3 875	4 366	-491

5-3. Revenus du portefeuille d'investissement :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Intérêts sur participation à la trésorerie générale Tunisie	3 068	3 068	-
Produits sur titres de participations	28	-	28
TOTAL	3 096	3 068	28

5-4. Intérêts et charges assimilées :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Intérêts sur emprunt FADES	2 999	3 287	-288
Intérêts sur emprunt BID	1 486	1 674	-188
Intérêts Créiteurs	324	174	150
Autres intérêts	19	11	8
TOTAL	4 828	5 146	-318

5-5. Dotations aux provisions et résultats des corrections des valeurs sur créances hors bilan et passifs :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (*)	8 298	8 278	8 324	20
Dotation aux provisions sur Créances douteuses	3 406	3 024	3 024	382
Dotation aux provisions sur Financement Islamique	319	257	257	62
Dotation aux provisions sur engagements hors bilan (*)	-	-	46	-
Dotation aux provisions sur Créances contentieuses	3 918	4 080	4 080	-162
Dotation aux provisions sur Créances contentieuses (Financement Islamique)	415	421	421	-6
Dotation aux provisions additionnelles	7	-	-	7
Dotation aux provisions collectives	233	496	496	-263
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances (*)	-5 393	-6 261	-6 299	868
Reprise sur provisions Créances douteuses	-3 731	-4 506	-4 506	775
Reprise sur provisions sur Financement Islamique	-310	-390	-390	80
Reprise sur provisions sur engagements hors bilan (*)	-	-	-38	-
Reprise sur provisions sur Créances contentieuses	-1 178	-1 193	-1 193	15
Reprise sur provisions sur Créances contentieuses (Financement Islamique)	-174	-166	-166	-8
Reprise sur provisions additionnelles	-	-6	-6	6
Dotations nettes aux provisions pour passifs	-272	158	150	-430
Dotation aux provisions pour risques (*)	134	196	150	-62
Reprise sur provisions pour risques (*)	-406	-38	-	-368
TOTAL	2 633	2 175	2 175	458

(*) Les montants relatifs au 31/12/2023 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dotation\Reprise aux provisions pour titres de participation SODIS-SICA	12	11	1
Dotation\Reprise aux provisions pour titres de participation SODINO-SI	-8	-71	63
Dotation\Reprise aux provisions pour titres de participation SIDCO	4	-10	14
TOTAL	8	-70	78

5-7. Autres produits d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **723 KDT** contre un solde de **727 KDT** au 31 Décembre 2023 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Récupération frais de Justice	496	496	-
Restitution Taxe Formation Professionnelle	-	103	-103
Commissions sur Chèque	55	49	6
Autres produits divers d'exploitation	172	79	93
TOTAL	723	727	-4

5-8. Frais de personnel :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **33 620 KDT** contre un solde de **31 963 KDT** au 31 Décembre 2023 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Salaires, primes et appointements	24 936	23 800	1 136
Charges Sociales	5 176	4 859	317
Assurances Groupe	2 092	1 712	380
Dotation aux provisions Congés payés et départ à la retraite	1 328	1 492	-164
Autres frais	88	100	-12
TOTAL	33 620	31 963	1 657

5-9. Charges générales d'exploitation :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **13 613 KDT** contre un solde de **12 976 KDT** 31 Décembre 2023 et se détaille ainsi :

Désignation	Notes	31/12/2024	31/12/2023 (retraité)	31/12/2023	Variation
Entretien et réparation		2 069	1 688	1 688	381
Frais de suivi de recouvrement et de contentieux		3 102	3 194	3 194	-92
Honoraires et autres services (*)		1 046	1 112	1 342	-66
Primes d'assurance (*)		266	230	-	36
Publicité et relations publiques		617	640	640	-23
Intervention Amicale BTS		1 298	1 192	1 192	106
Loyers		1 138	1 084	1 084	54
Fournitures		327	194	194	133
Fournitures non stockées		1 176	1 038	1 038	138
Frais sur Cartes VISA		-	151	151	-151
Nettoyages et gardiennage		204	199	199	5
Impôts et taxes		1 038	910	910	128
Contribution Sociale Solidaire	(1)	935	898	898	37
Dons et subvention		7	2	2	5
Voyages et déplacements		5	24	24	-19
Frais de formation		177	127	127	50
Jeton de présence		134	140	140	-6
Frais postaux		48	153	153	-105
Autres		26	-	-	26
TOTAL		13 613	12 976	12 976	637

(*) Les montants relatifs au 31/12/2023 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

5-9-1 Contribution Sociale Solidaire :

La Taxes Contribution Sociale Solidaire se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Bénéfice imposable	23 383	22 463
Taux	4%	4%
Taxe Contribution Sociale de Solidarité	935	898

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi de finance 2023, la BTS a constaté une contribution Sociale de solidarité «CSS » correspond à 4% des bénéfices de la Banque servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'année 2023.

5-10. Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Profit réalisé sur Immobilisation Corporelle	-	230	-230
Pertes exceptionnelles	-47	-3	-44
Solde gain \ perte d'apurement	49	-2	51
TOTAL	2	225	-223

5-11. Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés au 31 Décembre 2024 s'élève à **9 353 KDT** et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2024
Bénéfice comptable avant impôt	20 717
+ Réintégrations	4 681
- Déductions	-2 015
Résultat fiscal	23 383
Impôt sur les bénéfices (40%) (**)	9 353

(**) Conformément aux dispositions de l'article 37 de la LF 2025, le taux de l'IS a été augmenté de 35% à 40% pour les banques, les établissements financiers et les entreprises d'assurance et de réassurance.

5-12. Solde en gains/pertes provenant des éléments extraordinaires :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Taxe conjoncturelle (*)	935	898	37
TOTAL	935	898	37

(*) Une Taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat a été instaurée selon l'article 64 de la loi de finances 2024 pour le soutien des équilibres des finances publiques. Ladite taxe est fixée 4% des bénéfices imposables pendant les exercices 2023 et 2024.

NOTE N°6 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **1 379 KDT** contre **1 153 KDT** au 31 Décembre 2023, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Cautions marché public	1 254	1 033	221
Cautions marché public contentieux	125	120	5
TOTAL	1 379	1 153	226

6-2. Engagements de financement donnés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **97 675 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Engagement BTS + FNE CMT	28 185	35 603	-7 418
Engagement BTS FONAPRAM 2Eme génération	9 201	12 034	-2 833
Engagement BTS IJARA	11 176	10 507	669
Engagement BTS LF 2017 ART 11	17 183	9 449	7 734
Engagement financement programme RAIDET	7 746	6 190	1 556
Engagement Financement CCT (Avance sur Subvention Agricole) FP	4 438	2 657	1 781
Engagement BTS sur financement crédit Familles Vulnérables	6 796	2 544	4 252
Engagement BTS ONA	1 723	2 232	-509
Engagement BTS INTILAK	1 950	1 536	414
Engagement BTS MOURABAHA	1 195	1 326	-131
Engagement BTS + FNE CCT	1 071	1 086	-15
Engagement BTS sur financement crédit ESS Finance	1 367	1 084	283
Engagement BTS sur financement crédit Entreprises Communautaires	3 340	779	2 561
Engagement BTS MAF	16	565	-549
Engagement BTS Agences	707	478	229
Engagement BTS FONDS DE SOUTIEN TPE Covid 19	34	313	-279
Engagement en vers le Fournisseur TAMKIN	65	274	-209
Engagement en vers le Fournisseur IJARA	185	171	14
Engagement BTS sur Crédit Machrou3ek sur FNE	75	96	-21
Engagement BTS BTP	60	20	40
Engagement BTS START UP Education	40	20	20
Engagement BTS sur crédits Agripreneur	27	-	27
Engagement BTS sur crédits PAUSAT	181	-	181
Engagement BTS sur crédits PADIDFIC	914	-	914
TOTAL	97 675	88 964	8 711

6-3. Engagements de financement reçus :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2024 à **95 884 KDT** contre un solde de **86 832 KDT** au 31 Décembre 2023 et représente les intérêts contractuels non échus de la clientèle.

6-4. Garanties reçues :

Le solde de cette rubrique, s'élève au 31 Décembre 2024 à **1 580 424 KDT**, représente essentiellement les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits de la BTS, ainsi que les crédits accordés sur les fonds gérés pour le compte d'autrui.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Garantie reçue du Fonds National de Garantie	720 228	678 609	41 619
Garantie reçue sur fonds gérer pour compte d'autrui	860 043	846 132	13 911
Garantie Réelle Reçue de la Clientèle	153	153	-
TOTAL	1 580 424	1 524 894	55 530